

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE SEANCE**

Séance du 6 Décembre 2021 à 20 heures 10, salle du conseil

Présents : Mme BACQ Mélanie, M. BOUTELIER Daniel, M. CARION Benoit, M. CLAISSE Thomas, Mme DECAUX Brigitte, M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean, Mme GILLERON Joselyne, Mme GUILLAUMON Marie, Mme LODATO Nathalie, M. PIERART Philippe, Mme WITASSE Catherine.

Procuration(s) :

M. DELATTE Guillaume donne procuration à M. DOMAS Jacques

M. DERET Cédric donne procuration à M. CARION Benoit

M. LEBRIEZ Louis donne procuration à Mme GILLERON Joselyne

Excusé(s) : M. DELATTE Guillaume, M. DERET Cédric, Mme GALET Amélie, M. LEBRIEZ Louis

Secrétaire de séance : M. DOMAS Jacques

Président de séance : M. FAURE Jean

Lecture du procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2021

Des observations sont formulées :

Suite à une observation de Marie Guillaumon, M. Le Maire propose de modifier le point 6 du PV et d'ajouter : « M. Guillaumon pense qu'il s'agit d'un bon levier et ajoute que le manque de personnel au niveau du périscolaire pèse lourdement sur les bénévoles. »

Observation de B. CARION sur le point 1 - Projet de subvention pour la cantine : « projet de subvention cantine : je n'y vois pas la réponse Mme Gilleron sur ses explications sur les dons des repas non consommés, et les interrogations sur les modalités pour en être bénéficiaires. »

M. Le Maire propose de modifier le PV et d'ajouter : « Dans le cadre de cette subvention, il est prévu l'acquisition d'un frigo, appelé « frigo solidaire » qui servira à conserver les repas non consommés afin qu'ils soient distribués aux habitants qui sont en situation de précarité. Ces derniers seront invités à se signaler en mairie. »

Observation de B. CARION sur le point 7 – Questions diverses : Benoit Carion regrette que l'intégralité des échanges entre M. le Maire et Cédric Deret à propos de ce que ce dernier a publié sur Facebook n'ait pas été repris dans le PV.

M. Le Maire précise tout d'abord que l'intégralité des échanges n'a pas vocation à être repris dans un PV. Il s'agit de synthétiser les débats. Aucune modification au PV ne sera donc apportée sur ce point.

B. CARION annonce qu'il enregistrera les prochaines séances.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 10, Abstention : 1 (P. PIERART étant absent au dernier conseil), Contre : 3)

1) Modification des tarifs municipaux (location presbytère)

Il s'agit de proposer à la location la salle du presbytère pour certaines réceptions (vin d'honneur, anniversaire par exemple). Cette location sera limitée à la journée et le tarif sera de 50€.

B. CARION souligne que ce sujet n'a pas été évoqué lors de la dernière commission finances et s'interroge sur l'encadrement.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 11, Abstention : 1 ; Contre : 2)

2) Nom de l'école

La commission périscolaire s'est réunie dernièrement et s'est prononcée à l'unanimité pour proposer le nom d'Yvon BOURREL.

B. CARION demande qui a répondu à l'enquête lancée sur la page facebook « Au fil du Lonny ».

M. Le Maire répond qu'il y a eu une dizaine de réponses de la part des habitants, des parents d'élèves et des enfants.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 11, Abstention : 1 ; Contre : 2)

3) Prime du personnel

Ce point est retiré de l'ordre du jour suite à la réponse du Centre De Gestion. La délibération existante (datant de 2018) est applicable.

4) Commission de contrôle des listes électorales

Il s'agit de remplacer N. LODATO qui, en sa qualité d'adjointe au Maire, ne peut plus siéger dans cette commission.

Il est proposé au vote M. BACQ en tant que titulaire et L. LEBRIEZ en tant que suppléant.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 14)

5) Délibération pour le Schéma Directeur IRVE du SIDEC

J. DOMAS présente le sujet :

Le SIDEC (Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis) a une nouvelle compétence pour se tourner vers la transition énergétique qui est celle de l'IRVE (Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène rechargeables).

Aujourd'hui les communes ont la compétence pour intervenir en matière d'infrastructure de recharge mais il est proposé de transférer cette compétence au SIDEC.

Cela nous permettra notamment d'intégrer le Schéma Directeur de déploiement (aides financières, pertinence de déploiement) et de bénéficier de l'expertise métier (impact sur les

réseaux, travaux, choix de la borne...) si nous décidons dans le futur d'installer une borne de recharge.

L'adhésion à cette compétence est de 0,20€ / habitant / an

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 14)

6) Participation citoyenne, approbation du dispositif « voisins vigilants »

M. Le Maire rappelle qu'une réunion publique s'est tenue dernièrement en présence du major de la gendarmerie pour évoquer ce dispositif qui permet de lutter contre les cambriolages. Une cinquantaine d'habitants ont assisté à cette réunion.

Suite à cette réunion, une quinzaine de Vendegois se sont proposés pour être référents.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 13, Contre : 1)

7) Convention avec le Centre de Gestion (CDG) pour la gestion de l'ARE

L'ARE est l'Aide au Retour à l'Emploi.

Cette aide est versée pour la collectivité à un ancien fonctionnaire qui quitte ses fonctions.

Par cette convention, le CDG nous aide dans cette démarche.

Il est demandé ici de renouveler cette convention.

VOTE : adopté à la majorité (Pour : 14)

8) Questions diverses

- Question de B. CARION : « Comment a été déterminé le choix du couple de danseurs sur le mur de la maison près de la mairie »
J. GILLERON explique qu'il s'agit d'un projet de l'ETAPE de 2019. Ce projet est porté par les jeunes du LALP. Ce sont eux qui ont fait les démarches. La mairie n'est pas intervenue.
M. Le Maire trouve que cela a été un choix judicieux car ce couple (M. et Mme MOREL) ont remporté des concours internationaux et représentent bien le village.
- Question de B. CARION : « Est-ce que la commission sécurité est passée à l'école et autorise son ouverture à la rentrée »
L'architecte nous a informés que pour des bâtiments de catégorie 5, le passage de la commission de sécurité n'était pas obligatoire.
D. BOUTELIER précise que les extincteurs vont être posés.
Il a été rapporté à B. CARION par 2 ou 3 parents d'élèves que la porte d'entrée avait bougé, que des canons de portes sont à changer.
D. BOUTELIER souligne que ces problématiques sont connues et sont en cours de résolution. Tout sera opérationnel pour la rentrée.
- Question de B. CARION : « Quand est-il de la subvention pour les radiateurs de la salle des sports ? »

Le dossier est en cours. Il a été proposé des radiateurs à économie d'énergie, plus chers que des radiateurs normaux, mais cela doit nous permettre l'octroi d'une subvention.

- Question de B. CARION : « Des nouvelles mesures sont-elles prévues au niveau de l'accueil périscolaire, étant que l'école elle-même est en niveau 2 »
Nous venons d'apprendre ce soir le passage en niveau 3. Ce qui signifie qu'il ne doit plus y avoir de brassage entre élèves de classes différentes pendant la restauration. Chaque classe devra donc déjeuner à part. Pour protéger au maximum les enfants, 2 solutions peuvent être envisagées d'ici aux vacances de Noël. Soit de demander à API de livrer des plateaux repas dans chaque classe, soit de demander aux parents de préparer un repas à leurs enfants.
- Question de B. CARION : « Quand est-il du dossier de Mme Crespel »
Suite à son passage devant la commission médicale, elle est en congé de longue maladie. Le CDG a confirmé que la pathologie dont souffre Mme CRESPEL n'avait pas de lien avec son travail.
Son salaire est maintenant pris en charge en totalité par la commune mais il nous sera remboursé via l'assurance.
- Question de B. CARION : « La convention point for a-t-elle était signé, si oui avons-nous fait appelle à elle »
Oui, nous avons signé la convention et nous avons une employée de point for depuis 3 semaines.
- Question de M. Guillaumon : Suite à un mail reçu de la part d'un administré, M. GUILLAUMON tient à préciser qu'elle souhaite que son rôle d'élue ne soit pas confondu avec son rôle de responsable d'association.
- M. GUILLAUMON souhaite que le terme d' « opposition » ne soit plus utilisé pour apaiser le climat.
M. Le Maire précise que tant que certains membres du Conseil municipal auront une attitude d'opposition destructive, le terme sera utilisé. C'est d'ailleurs le terme couramment employé dans tous les conseils municipaux de toutes les communes de France où siègent des conseillers de la Majorité et des conseillers de la Minorité. Il précise que ce terme désigne un groupe et non une personne en particulier.

Diverses informations :

- Le dispositif d'aide aux devoirs fonctionne bien. Il y a à ce jour 9 bénévoles et un bénévole supplémentaire va intégrer l'équipe en janvier. Ces bénévoles sont organisés en binômes avec la présence d'un enseignant à la retraite par binôme. Il est prévu d'étendre ce dispositif aux élèves de CP si certains parents sont intéressés. Les élus de l'opposition demandent s'il est prévu une aide aux devoirs pour les enfants dont les parents plus défavorisés ne mettent pas leurs enfants à l'accueil périscolaire. Réponse : A ce jour ce n'est pas prévu car cette aide au devoir s'adresse aux enfants qui sont inscrits à l'accueil périscolaire.
- M. Le Maire souligne le très beau moment musical qui a été offert par la chorale « Vent De Joie » lors du concert de la Sainte Cécile.

Il annonce que, pour la première fois à Vendegies, un concert du nouvel an sera organisé le 16 janvier prochain dans l'église. Ce concert sera animé par l'harmonie fanfare de Monchaux – Prouvy.

- Le concours des maisons illuminées est relancé cette année. Des prix seront donnés aux lauréats. Les lauréats de l'année précédente qui n'ont pas reçu leur lot à cause de divers contre-temps (COVID, nouvelles élections), se verront remettre un colis de Noël.
- Une visite de l'école et de la salle des Pioupious a été organisée. Les parents ont été enchantés. M. Le Maire en profite pour féliciter une nouvelle fois J. GILLERON et tous les bénévoles pour le résultat obtenu pour la réfection de cette salle.
- La rue de Sommaing est à nouveau ouverte. Cette ouverture est temporaire car des travaux d'enrobage doivent être réalisés dans quelques jours. Ils ne devraient pas durer plus d'une journée. La rue devrait donc être normalement définitivement réouverte d'ici la fin de la semaine.
- Les vœux du maire sont programmés le 9 janvier. Ils seront confirmés en fonction du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.